

RWANDA, UNE HISTOIRE FRANÇAISE ENTRETIEN

Il a alerté sur le génocide des Tutsis et a été sanctionné: le colonel Galinié témoigne

Attaché de défense au Rwanda de 1988 à 1991, le colonel français René Galinié avait averti Paris du risque d'extermination des Tutsis. Sa hiérarchie l'a sanctionné en brisant sa carrière. Son rôle a été salué par le rapport Duclert remis récemment au président de la République.

Theo Englebert et Jean-François Dupaquier

1 avril 2021 à 19h40

L'Élysée a rendu public la semaine dernière le rapport de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994), présidée par l'historien Vincent Duclert. Pointant les « *responsabilités lourdes et accablantes* » de Paris et « *l'aveuglement* » de l'État français face au génocide de 1994, la commission salue toutefois le rôle de plusieurs lanceurs d'alerte qui ont été ignorés et parfois même sanctionnés pour leur refus de se soumettre à la politique élyséenne. Le harcèlement du colonel René Galinié apparaît au fil du rapport comme emblématique de ces dérives, qui sont directement le fait de l'ex-président François Mitterrand et de ses courtisans.

Vous arrivez au Rwanda comme attaché militaire à l'été 1988. Qu'est-ce qui vous a incité à solliciter ce poste ?

René Galinié : Juste avant le Rwanda, j'étais conseiller du ministre de la défense et patron de l'assistance gendarmerie en Côte d'Ivoire. Je suis né en Nouvelle-Calédonie, ma famille s'y était installée vers 1885. Mon père était fonctionnaire des postes de l'empire [*colonial - ndlr*]. J'ai passé le bac au Sénégal et je ne suis entré en France métropolitaine qu'à 18 ans pour préparer Saint-Cyr. À la sortie, j'ai choisi les troupes de marine, selon la tradition familiale, ce qu'on appelait « *la Coloniale* ». Plus tard j'ai passé le « *concours gendarmerie* » en visant un départ outre-mer. J'adore le continent africain et je suis considéré par mes camarades comme quelqu'un qui connaît bien l'Afrique. J'ai toujours cherché des postes loin de mes chefs, sauf après avoir connu le général Varret [*ancien chef de la Mission militaire de coopération au Rwanda - ndlr*], dont je suis resté très proche.



Crânes de victimes du génocide des Tutsis au Rwanda, au mémorial de Nyamata. © Simon MAINA / AFP

Vous n'étiez donc pas dépaycé en arrivant au Rwanda, à 48 ans ?

Au contraire. Lorsque j'arrive en août 1988, il y a une sorte d'insurrection contre des autorités tutsies dans deux communes du Burundi à la frontière du Rwanda. L'armée burundaise tutsie se venge alors par un carnage qui fait environ 40 000 victimes. Mon prédécesseur me met dans un hélicoptère et on m'explique que ces gens « *se sont suicidés* ». Moi je suis un gendarme, j'ai commandé une section, une compagnie, un groupement. C'est la première fois que je vois tant de suicidés les mains attachées dans le dos avec du fil de fer barbelé. Vous imaginez que je m'interroge. Un Rwandais me dit : « *Ce sont des broutilles.* » Je comprends donc vite qu'il y a une violence politique habituelle.

Comment réagissez-vous ?

Mon hobby, c'est l'histoire. Alors je me renseigne. En Côte d'Ivoire, j'avais fait des recherches historiques assez profitables. J'ai même rencontré un sorcier, la nuit, du côté de Yamoussoukro. Je recommence au Rwanda. Comme il n'y a pas de bouquins, je fais ce qu'on appelle ailleurs du renseignement : j'interroge des coopérants, des congrégations religieuses, des sœurs, des missionnaires, surtout des Pères blancs. Je vois aussi des étudiants en université, qui se penchent sur l'histoire du Rwanda et que je retrouverai plus tard à la tête des partis politiques lors de l'instauration du multipartisme peu avant mon départ en 1991.

Ce que je découvre est très étonnant, comparé à mon expérience au Sénégal et en Côte d'Ivoire. La société est profondément divisée, même au sein du clergé. Par exemple, le père Pierre Jault, un de mes interlocuteurs européens, est anti-tutsi sans la moindre nuance. M^{gr} Perraudin, un Suisse, archevêque de Kabgayi, est informé de tout et profondément impliqué dans la vie politique. La politique est très violente. Quand le régime veut se débarrasser de quelqu'un, on le tue dans un « *accident de la route* » ou bien il est empoisonné. Une centaine de « *gêneurs* » disparaissent ainsi chaque année. Il n'y a jamais d'enquête. Remarquez, il paraît que sur ce plan, ça n'a pas changé aujourd'hui...

Lorsque vous avez été auditionné par la mission d'information parlementaire présidée par Paul Quilès en 1998, vous avez parlé d'un rapport annuel rédigé en janvier 1990, neuf mois avant la guerre civile, où vous évoquiez déjà le risque de grands massacres.

Dans cette note, je décrivais le fonctionnement du système politique, accaparé par un clan qu'on appelle l'Akazu, « *la petite maison* », par analogie avec le cénacle des anciens rois tutsis. Je rencontrais pratiquement chaque semaine les responsables de l'armée et de la gendarmerie rwandaises. Le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, à la tête de la gendarmerie, était une brute sanguinaire qui ne rêvait que d'exterminer les Tutsis. Son homologue, le colonel Laurent Serubuga, à la tête de l'armée de terre, était plus intelligent, mais tout aussi déterminé. Il y en avait un troisième dont on parle moins, le colonel Aloys Nsekaliye.

Ce trio était véritablement à la tête du Rwanda. Ces trois hommes avaient porté Habyarimana au pouvoir lors du coup d'État de 1973. Ces trois-là préparaient l'extermination des Tutsis. Habyarimana était toujours inquiet. Il vivait dans la peur de ces extrémistes. Ma présence le rassurait. Il me convoquait de plus en plus souvent, la nuit. Il finira par me tutoyer. Il me parlait de craintes pour sa vie. On voit sur les photos de cette époque son visage changer, gonflé par la peur.

Ce n'est pas l'image qu'il donnait à l'Élysée, celle d'un chef autoritaire et incontesté du « *peuple hutu* ». On attendait que Juvénal Habyarimana démocratise son régime en échange du soutien militaire français. Pour François Mitterrand, le Rwanda constituait un terrain d'expérimentation du discours de La Baule : la démocratisation pour mériter le soutien de Paris ?



Le président français François Mitterrand, à Kigali (Rwanda), avec son homologue rwandais Juvénal Habyarimana, en décembre 1984. © Georges GOBET / AFP

Lui parler de démocratisation, au sens européen du terme, c'était comme parler à un mur. J'ai découvert que la lutte pour le pouvoir était dominée par le mensonge, la trahison, la désinformation. Ce sont les moyens habituels de gouvernance au Rwanda, avec les éliminations individuelles. À Kigali, on s'étonnait que je m'en étonne. Et à Paris, mes analyses ne trouvaient aucun écho dans ma hiérarchie, sauf auprès du général Varret, qui prendra le risque de me soutenir.

Fin 1991, les colonels Serubuga et Rwagafilita disent au général Varret vouloir en finir avec les Tutsis. Avez-vous entendu des déclarations semblables à cette époque ?

Les hauts gradés rwandais ne s'en cachaient pas. L'élimination des Tutsis était leur feuille de route depuis bien avant 1990. Leur obsession était : « *Il y a 10 % de Tutsis, si on les élimine on sera définitivement tranquilles.* »

« Je reçois des appels d'amis qui me mettent en garde »

Le rapport Duclert documente qu'après l'attaque des rebelles depuis l'Ouganda en octobre 1990, l'état-major particulier de François Mitterrand vous demande avec insistance, hors hiérarchie, de prouver qu'il s'agit d'une attaque des « Ougando-Tutsis ». Donc d'une guerre à la fois ethnique et d'agression étrangère. Comment réagissez-vous à cela ?

Il y a eu trois phases. D'octobre 1990 à février 1991, j'applique soigneusement les instructions de l'état-major particulier (EMP) du président Mitterrand : empêcher le régime de s'effondrer et l'aider à se démocratiser. Je reçois les futurs chefs de partis, ils s'intéressent beaucoup au droit constitutionnel. L'ambassadeur me suit. On ne se pose pas trop de questions.

Tout se gâte à partir de la mi-février 1991 avec le projet de création d'un Détachement d'assistance militaire et d'instruction, un DAMI. À Paris, l'état-major particulier veut une participation forte à la formation de l'armée rwandaise. Cela suppose d'agir dans la durée. Or, cette armée est composée à 90 % de Hutus originaires de la région du président, au nord-ouest du pays. C'est un peu comme si l'armée française était constituée à 90 % de Bretons. Ce n'est pas comme ça qu'on fait une bonne armée. Je manifeste une certaine réticence en demandant une réforme du recrutement des officiers de la troupe préalablement à la formation au combat. J'estime cette revendication légitime, d'autant plus que le DAMI est financé par la Coopération, donc par les services du général Varret.

Le général Varret ne peut-il pas contester ce projet ?



Le général à la retraite Jean Varret. © Benît Collombat, de la cellule investigation de Radio France

Il est à Paris au ministère de la coopération. Il résiste à son niveau. En 1993, on lui dira qu'il n'a plus autorité sur les DAMI et il sera limogé. Sur le terrain, en tant que chef de l'opération Noroît et attaché de défense, je suis très isolé. Je ne peux pas ne pas rendre compte à l'état-major particulier.

Entre mi-février et mi-mai 1991, je commence à m'apercevoir que les efforts de démocratisation et d'évolution vers le multipartisme sont systématiquement contrecarrés par le pouvoir réel des « durs », Rwagafilita, Serubuga, Nsekaliye et Agathe Habyarimana [*la femme du président rwandais – ndlr*] avec sa fratrie. En face, le chef de l'État est impuissant. Je préviens Paris. En résumé, j'écris : « *On se plante.* »

Paris me lâche. À partir de la mi-mai 1991, je suis considéré comme insupportable. J'écris un rapport sous la forme de message à destinations multiples, pour être sûr qu'il ne disparaisse pas. Je conteste les mesures prises par Paris, au point que je reçois un appel téléphonique de l'état-major particulier, furieux, me disant : « *On ne présentera jamais un tel rapport au président.* »

Le 25 mai, je convoque le lieutenant-colonel Canovas, qui est l'intermédiaire de la structure de commandement parallèle parisien, et qui a réussi à se faire nommer conseiller direct de Serubuga. C'est lui qui transmet les ordres au DAMI. Je l'engueule, comme on dit dans mon métier. Je lui dis : « *Il y a des tueries ici ou là, ça ne peut plus durer, à la première occasion ça va basculer dans des massacres à grande échelle.* » À ce moment, Rwagafilita ne veut plus

me parler. Je dis à Canovas que « *je ne veux plus voir ça* ». Il me répond très calmement : « *Mon colonel, vous vous trompez, on est au Rwanda pour dix ans.* »

Gilbert Canovas ne voit-il pas ce processus de tueries ni ses conséquences ?

Il a connaissance de tous les messages que j'envoie, le risque d'une étincelle. Clairement, c'est un message qu'il ne veut pas entendre. Tout ceci est bien expliqué dans le rapport Duclert. Alors, quand vient le moment de prolonger ma mission, je comprends que ce n'est plus possible. Le 23 juillet 1991, je suis dans l'avion pour rentrer définitivement à Paris. Après mes congés, j'intègre l'équipe du général Varret rue Monsieur [*siège du ministère de la coopération – ndlr*]. J'y suis le représentant de la gendarmerie, spécialiste du traitement des affaires africaines. Je l'accompagne dans tous ses voyages en Afrique.

Suivez-vous tous les dossiers concernant le Rwanda ?

Évidemment.

Au mois de décembre 1991, le colonel Théoneste Bagosora est placé à la tête d'une commission de dix officiers supérieurs rwandais pour produire un document intitulé « Définition de l'ennemi ». On y présente les Tutsis comme l'ennemi intérieur à surveiller et à vaincre. Depuis Paris, en entendez-vous parler ?

Je n'ai jamais entendu parler de ce document.

Le général Varret dit qu'il n'en a pas non plus eu connaissance. Pourtant, le colonel Robardey, devenu l'adjoint de votre successeur Bernard Cussac, affirme que tout le monde à l'ambassade de France avait connaissance de ce document. Pourquoi n'est-il pas « remonté » ?

C'est en effet étrange. Il devrait être dans les archives de l'état-major particulier. Ou alors quelqu'un l'a enlevé. Comme mon rapport de fin de mission.

Le général Delort, qui était en 1993 colonel, conseiller Afrique de l'amiral Lanxade, chef de l'état-major, et qui interviendra au Rwanda comme patron de l'opération Noroît, n'en parle pas non plus dans son livre. Il dit ne pas connaître ce texte, qui sera en quelque sorte le document programmatique du génocide.

J'ai lu son livre paru le mois dernier. Il écrit qu'en 1993 « *rien n'indique qu'on va basculer un jour dans le génocide* » – je cite de mémoire. Il faut oser le dire, ça ! C'est audacieux. Moi je n'aurais pas osé...

Vous avez été auditionné le 6 mai 1998 par l'ancien ministre de la défense Paul Quilès (PS) dans le cadre de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda. Il n'en ressort qu'un très court compte-rendu où on mentionne à peine vos avertissements de fin-1990 sur le risque d'extermination des Tutsis. Pourquoi ?

Je m'étonne que mon rapport de fin de mission de 1991, où je mets en cause toute la politique de Paris au Rwanda, ait disparu. M. Quilès me dit très courtoisement : « *Colonel, on a beaucoup cherché, pas de trace de ce rapport.* » Il a disparu de partout, des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'état-major particulier, etc. Curieux. Alors j'ai compris qu'on ne voulait pas en parler. Le seul qui pose des questions pertinentes, c'est Bernard Cazeneuve. Les autres députés semblent roupiller. Aussi, je ne fais rien pour prolonger mon audition.

Vous démissionnez de la gendarmerie fin 1992, à 53 ans. Pourquoi ? Avec un peu de patience, compte tenu de vos états de service, vous pouviez prétendre au grade de général.

Sans en avoir de preuve, je crois avoir été à plusieurs reprises ajourné de la liste. Des camarades me l'ont dit. Le général Varret s'est rendu plusieurs fois à la direction de la gendarmerie pour s'étonner que je ne sois pas sur la liste

et qu'on ne me propose pas un grand commandement dans la gendarmerie. L'inspecteur général de la gendarmerie lui a fait une réponse scandaleuse. Il paraît que je ne lui aurais pas rendu service, personnellement.

Au reçu de ma lettre de démission, la gendarmerie fait semblant de me retenir. On m'a dit : « *Vous pouvez rester dans votre grand appartement de fonction de 170 m² place de la République avec voiture et chauffeur.* » Ça ne m'intéressait pas.

Vous estimez avoir été sanctionné pour vos notes critiques sur la politique de l'état-major particulier au Rwanda.

Je ne peux pas en apporter la preuve, mais je pense que résister au lobby militaire à l'Élysée sur le Rwanda m'a coûté mon képi de général. D'ailleurs, pour une raison similaire, le général Varret a été limogé quelques mois plus tard. Au Rwanda, en 1991, un camarade m'avait appelé. Il m'a dit : « *Attention René, tu indisposes tout le monde, tu fous ta carrière en l'air.* »

Avez-vous des informations sur l'implication éventuelle du capitaine de gendarmerie Paul Barril dans l'attentat du 6 avril 1994 qui a donné le signal du génocide ?

Je n'ai aucune information là-dessus. Comme d'autres, j'ai entendu ces rumeurs. Paul Barril a été un remarquable officier de gendarmerie, mais son passage à la cellule de l'Élysée semble lui avoir donné un sentiment d'impunité et, après, il est devenu un personnage sulfureux.

La publication du rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsis a provoqué des « *mouvements divers* » parmi les officiers ayant servi au Rwanda. Qu'en restera-t-il ?

Depuis que mon analyse a été rendue publique à travers le rapport Duclert, je reçois des appels d'amis qui me mettent en garde contre tout « *déballage* ». Je ne sous-estime pas le poids du corporatisme. Je pense même que la plupart des officiers ayant servi au Rwanda n'accepteront pas les conclusions de la commission d'historiens. Mais tant pis : j'élève le débat dans la mesure du possible.

Theo Englebert et **Jean-François Dupaquier**

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.